

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil municipal du 19 Février 2021

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 03/03/21

ID : 027-212/02542-20210219-D10_1-DE



Conseil municipal du	19 Février 2021	Délibération N°	2021-0010
----------------------	-----------------	-----------------	-----------

Étaient présents : Mmes Patricia BRAY, Laurence HUZE, Valérie BRANDIN BEGHIN, Nadège COMORET, Déborah DOMINGUEZ, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Ludovic SOULARD, Alain MIMEAU, Jacky CAPEL, Jean-Nicolas MASSON,

Absents représentés : Mme Anne-Maïté TURMEL, Ingrid MARCELPOIL, MM. Franck LAMBLARDY, Matthieu MARCAL

Pouvoirs : Mme Anne-Maïté TURMEL a donné pouvoir à Mme Patricia BRAY, Mme Ingrid MARCELPOIL a donné pouvoir à Mme Laurence HUZE

Membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13
Conseil convoqué le 12/02/2021 Secrétaire : M. Ludovic SOULARD

Espace du Bailli - Autorisation de signature d'une convention de partenariat pour l'étude pré-opérationnelle pour l'attractivité des petites centralités

Rapport :

Le Département de l'Eure et l'EPF Normandie s'engagent dans une démarche expérimentale d'appui aux communes de moins de 1500 habitants, et a retenu la commune de Fontaine sous Jouy comme centralité test pour l'accompagner dans sa réflexion globale d'aménagement de cœur de bourg.

La commune va ainsi bénéficier d'une étude pré-opérationnelle de revitalisation, financée à 50% par l'EPF Normandie et 50% par le Département dans un plafond maximal de 25 000€.

Cette étude permettra à la commune de bénéficier d'un apport en ingénierie sur la réutilisation de la friche du Bailli, l'optimisation du patrimoine communal et plus largement sur les enjeux de mobilités et d'aménagement.

Pour mettre en œuvre ce partenariat inédit, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention tripartite, ci-annexée,

Délibération :

Vu le rapport de présentation,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Attendu l'avis de la commission permanente départementale du 8 mars,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'EPF Normandie des 6 mars et 19 juin 2020,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant le financement prévisionnel, tel que présenté dans le projet de convention et la consistance de l'intervention,

Considérant l'opportunité pour la commune de Fontaine sous Jouy de bénéficier de cette opportunité d'un accompagnement pour l'étude de réutilisation de la friche du Bailli, l'optimisation du patrimoine communal et plus largement sur les enjeux de mobilité et d'aménagement,

Il est proposé au Conseil municipal de :

Approuver la convention de partenariat pour l'étude pré-opérationnelle pour « l'attractivité des petites centralités », sur la base du projet ci-annexé, le cas échéant ajusté sans que l'économie générale ne puisse en être affectée.

Autoriser le maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Raphaël NORBLIN

